

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 24 FEVRIER 2011**

Séance du vingt-quatre février de l'an deux mille onze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT à 20 heures 30.

Date de la convocation : seize février deux mille onze.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 59

Pouvoirs : 6

Votants : 65

Absents : 36

Présents : MM. HAMELIN Benoît – MOQUET Philippe – BARA Alain - Mmes SICARD Anne-Sophie – THELLIER Colette - MM. FROMENT Michel – FILIBERTI Thierry – Mme GALEOTE Catherine – MM. LAVIALE Michel – de WAAL Philippe – LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – FOUBERT Arnaud – Mme CLAUS Sophie – ETIENNE Michel – GIRAUDON Arnaud – OBJOIS Eric – Mmes MORIN Anna(s) – BRILLON Catherine – MM. BONNEL Jean-Philippe – DELLOUE Alain(s) – Mmes REPETTI Yveline – HARDY Marie-Paule – LEGEAY Nelly – MM. LEJEUNE Jean-Marc – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – LANDAIS Joël – PROVOST Guy – Mme POTEL Virginie – MM. DOUET Jean-Paul – BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – COFFIN Philippe – Mme MALLARD Marie-Paule – MM. SEVERAUD Jean – LEFEVRE Michel – LOISEL Georges – GAGE Daniel – DOMPE Gérard – NAU Jean-Claude – DUTHOIT Christian – DELETANG Jean-Claude – Mme GIBERT Dominique – BERNINI Jean – HAUDRECHY Jean-Pierre – LAPLANCHE André(s) – PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MEURANT Christian – KALUZNY Frédéric – DEMONT Robert – NICOLAS Germain – PETITBON Gilles – de KERSAINT Guy-Pierre – TAVERNIER Thierry.

Absents : Mme MORTIER Annick – MM. DALONGEVILLE Fabrice – AUBARBIER Gérard – BOULLAND Philippe – COCHARD Philippe – COLLARD Sylvain – SALMON Jean-Luc – Mmes MONTREUIL Mireille – TORLET Josy – VALUN Yvette - MM. FOIX Pascal – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – THOMAS Philippe – BOURGOIS Daniel – BIZOUARD Alain – COLLARD Michel – CARLO Didier – KOUAOVI Eric – VANTROYS Marc – DIETTE André – Mme PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – DEVAUX Jean-Pierre – SMAGUINE Dominique – REANT Jean-Marie – TRAUILLÉ Bruno – PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice – Mlle DENIS Catherine – MM. MORA Roger – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme SPILLEMAECKER – MM. PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand.

Pouvoirs : Mme Monique PETIT (Acy en Multien) à M. PROVOST Guy (Marolles) – Mme FAIVRE Dominique (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. BOURGEOIS René (Etavigny) à M LECOT Philippe (BOULLARRE) – M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) –M. DELAHAYE Xavier (Rouvres en Multien) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) – Mme CLABAUT Thérèse (Sery Maigneval) à Mme CLAUS Sophie (Crépy en Valois).

Secrétaire de séance : Michel ETIENNE.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h45.

Monsieur Michel ETIENNE est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 février 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Compte Administratif 2010 / CCPV

Madame SICARD présente les résultats constatés au Compte Administratif.

1) Avant intégration des restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : **excédent de 1 723 073,73 €**
- Section d'investissement : **déficit de 1 016 995,11 €**
- Soit un excédent net global de **706 078,62 €**

Etat des restes à réaliser d'investissement :

- Dépenses d'investissement : **671 792,00 €**
- Recettes d'investissement : **1 195 316,00 €**

2) Après intégration des restes à réaliser :

- Section de fonctionnement : **excédent de 1 723 073,73 €**
- Section d'investissement : **déficit de 493 471,11 €**
- Soit un excédent net global de **1 229 602,62 €**

Ce résultat est supérieur d'environ 179 000 € aux prévisions.

Madame SICARD présente ensuite les éléments marquants de ce CA :

Au niveau des dépenses :

- Les dépenses de personnel représentent 17,18 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est peu,
- Les dépenses du SDIS ont progressé de 2%,
- La TEOM a couvert 82 % des dépenses nettes du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le coût de la chaîne des déchets représente 92 € / hab.
- Les coûts de fonctionnement ont progressé principalement en raison de l'ouverture du Centre Aquatique du Valois (9 mois de fonctionnement en 2010)

Au niveau des recettes :

- Pour la première fois, la DGF a perdu 2,20 %
- En dépit de la non-augmentation des taux en 2010, le produit fiscal a progressé de manière significative (+ 4,18% de TH, +2,79 % de FB, + 1,06 % pour le FNB, + 3,58 % pour la TEOM)
- Le système de compensation de Taxe Professionnelle a par ailleurs été favorable à la CCPV (+5,89 % par rapport à la TP antérieure)

Monsieur DOUET pense que la baisse de la DGF que supporte la Communauté de Communes est liée à la non-augmentation des taxes ménages décidée au cours des dernières années.

Pour lui, les modalités de calcul de la DGF font que lorsque la CCPV décide d'augmenter la TEOM plutôt que les taxes ménages, elle voit décroître sur les années suivantes sa dotation globale de fonctionnement. Cela est dû à la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale dans les modalités de calcul de la DGF.

Le Président répond que les services financiers de l'Etat seront sollicités afin de mesurer la réalité de ce lien, et s'il était établi, de mesurer son effet sur les recettes à venir.

Monsieur KALUZNY constate que la Ville de Crépy en Valois a versé en 2010 une participation au fonctionnement du Centre Aquatique du Valois à hauteur des 200 000 € annuels prévus pour cette première année, proratisés sur 9 mois. Il souhaiterait savoir ce que représentait le déficit assumé par la Ville de Crépy pour la dernière année de fonctionnement de la piscine municipale.

Le Président répond que ce n'est pas le montant du déficit de la piscine de Crépy qui a contribué au calcul de la participation de la Ville de Crépy. Lors de la création du Centre Aquatique, la Ville a souhaité que cet équipement dispose de 8 couloirs de nage (soit 2 de plus que ce qui était initialement prévu). Le surcoût généré par cette demande est assumé par la Ville de Crépy (200 000 € la première année, 190 000 la deuxième, 180 000 €.... Puis blocage à 160 000 € jusqu'à extinction de l'emprunt). Ces dotations correspondent au remboursement de l'emprunt contracté par la CCPV pour ces deux couloirs supplémentaires.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président quitte la séance.

Madame SICARD procède au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (01 abstention) le Compte Administratif 2010 de la CCPV.

2 – Débat d'Orientations Budgétaires 2011 / CCPV

Le Président rappelle que l'année 2011 connaîtra les résultats des discussions engagées en cours d'année 2010 au sein du Bureau Communautaire et qui donneront des pistes d'évolution de notre projet de territoire.

Au regard de ces travaux, le Conseil Communautaire décidera peut-être de nouvelles orientations. Cette définition d'un nouveau projet de territoire permettra en outre de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (demande de clarification des statuts) et d'intégrer les prescriptions de la réforme territoriale.

En attendant, l'année 2011 s'annonce comme une année de transition. Seuls les projets d'ores et déjà engagés les années précédentes se déploieront en 2011 (actions traditionnelles, démarrage des travaux préparatoires de la Voie Verte, mise en service de la ZAEI). Les nouveautés seront donc marginales.

Le Président rappelle que les deux plus gros postes de dépenses de la CCPV restent les coûts induits par la chaîne des déchets, et le SDIS. S'agissant de ce dernier, notre collectivité subit un coût dont elle n'a pas la maîtrise puisque le Service Incendie est du ressort du Conseil Général.

S'agissant de projets nouveaux, le Président indique que la Communauté de Communes a souhaité participer aux festivités liées au tricentenaire de Rousseau sur la Commune d'Ermenonville, et qu'un projet culturel CCPV a été labellisé par le Conseil Général dans le cadre de cette démarche. On aura l'occasion d'en reparler puisque la CCPV et le Conseil Général doivent convenir prochainement des modalités de financement de cette opération.

Le Président poursuit en indiquant qu'il devient nécessaire de mener une réflexion sur la mise à disposition de nouveaux locaux pour le personnel de la CCPV. Le dispositif de location actuel est onéreux et peu pratique pour le fonctionnement quotidien.

Enfin, l'année 2011 devrait être concernée par le transfert du Gymnase Gérard de Nerval de Crépy en Valois à la CCPV, au même titre que les trois autres gymnases d'ores et déjà gérés par la CCPV.

Le Président indique ensuite que les réformes fiscales engagées en 2010 génèrent beaucoup de retard dans la notification de nos recettes, tant pour ce qui concerne nos recettes fiscales que pour la DGF. De ce fait, les simulations présentées font preuve de prudence puisqu'elles se bornent à intégrer en 2011 un niveau de recettes équivalent à celui perçu en 2010.

L'augmentation de 2 % des bases décidée par l'Etat n'a donc pas été intégrée dans ces simulations. Elle permettra donc vraisemblablement de revoir à la hausse notre excédent prévisionnel actuel lors du vote du BP (lorsque les bases réelles seront connues), et pourrait par ailleurs couvrir une éventuelle déconvenue qui viendrait de la notification de la DGF.

Toutefois, la situation financière de la Communauté de Communes est particulière en l'état actuel. Les ratios se dégradent, et on érode le fonds de roulement pour couvrir les dépenses. Cette situation peut convenir pour cette année de transition, mais devra être corrigée dans les années à venir.

S'agissant des dépenses, on constate une stabilité des charges à caractère général.

Les charges de personnel augmentent quant à elles de 6 % de BP à BP. Cela est dû au glissement vieillesse technicité, au rééquilibrage des cotisations retraites (privé-public) qui vient d'être engagé, au poste ouvert en 2010 mais pourvu en 2011, et à la constitution habituelle d'une réserve de crédits destinée à couvrir d'éventuels remplacements liés aux congés maladie (notamment pour la régie de collecte).

Les charges financières marquent quant à elles une progression en raison de l'augmentation de notre niveau d'endettement (le dernier emprunt lié à la construction du Centre Aquatique du Valois a été fait en 2010).

Les charges exceptionnelles progressent également, ce qui est justifié par une année pleine de fonctionnement du Centre Aquatique, et au versement des dotations correspondantes à Vert Marine qui en assure l'exploitation.

A noter également qu'en 2011, la CCPV assume pour la première fois 12 mois de transport vers le Centre Aquatique du Valois des élèves concernés par l'obligation d'apprentissage de la natation.

Au niveau des recettes, le Président rappelle la problématique évoquée précédemment sur leurs notifications.

Il explique qu'au Bureau Communautaire, un débat s'est tenu autour de la volonté ou non de faire progresser la TEOM jusqu'à l'obtention d'un taux de couverture de 100 % du coût du service de la chaîne des déchets.

Des textes règlementaires sont en préparation dans ce domaine pour inviter les collectivités à mettre en œuvre des mesures incitatives.

Deux Communautés de Communes (Basse Automne et Aire Cantilienne) se sont récemment lancées dans une expérimentation au poids et au conteneur collecté. L'une d'entre elles a

constaté une baisse des tonnages de l'ordre de 30 %, ce qui pose question sur le devenir du tonnage disparu.

La redevance, qui à première vue présenterait l'intérêt d'être plus juste, n'est pas non plus sans contrainte sur d'autres points. Sa mise en œuvre nécessiterait notamment l'obligation de créer un service de facturation, et l'obligation de suivi et de mise à jour des fichiers « propriétaires », ce qui induirait un coût supplémentaire pour la CCPV. Par ailleurs, le produit des redevances ne serait pas garanti par l'Etat, comme c'est actuellement le cas avec la TEOM, ce qui induirait une obligation de suivi des impayés par la Communauté de Communes.

Le Président poursuit en indiquant qu'il peut-être opportun pour le moment d'attendre. En effet, nous profiterons sans doute l'an prochain de l'expérience des deux Communautés de Communes de l'Oise en phase d'expérimentation, et les textes visant la mise en place de mesures incitatives seront peut-être publiés.

A l'issue de cette discussion, le Bureau a proposé à la majorité une augmentation de toutes les taxes de 1%.

Monsieur DOUET indique qu'il préfère que le Conseil se limite à augmenter le taux des taxes ménage et à exclure une augmentation de la TEOM pour les raisons qu'ils a déjà expliquées sur le risque de voir baisser la DGF.

Monsieur GAGE précise que si le Bureau s'est majoritairement placé sur une proposition d'augmentation de toutes les taxes, c'est pour éviter que dans les années à venir, la Communauté de Communes se voit dans l'obligation d'augmenter très fortement ses taux sur une seule année.

Monsieur PROFFIT indique qu'il partage l'avis de Monsieur GAGE. Pour lui, il n'est par ailleurs pas sain de consommer trop vite notre fonds de roulement.

Monsieur MOQUET constate que dans sa commune, 71 % de l'effort fiscal demandé à ses administrés va vers la Communauté de Communes et le Département. Pour lui, c'est suffisamment significatif pour éviter d'augmenter les impôts si le budget ne le réclame pas. Par ailleurs, il revient sur la possibilité de réduire certains services de la Communauté de Communes qui, selon lui, ne présentent plus le même intérêt qu'au moment de leur création.

Le Président explique que tous ces arguments ont été présentés en Bureau, et celui-ci s'est prononcé en faveur d'une augmentation raisonnée de toutes les taxes (+1%). Lui n'y était pas favorable, mais il indique qu'il a été sensible aux arguments proposés par la majorité des membres du Bureau.

Il propose donc d'obtenir l'avis du Conseil sur cette proposition du Bureau.

Monsieur RYCHTARIK constate qu'il y a quelques années, la TEOM couvrait 70 % du coût net des ordures ménagères. Aujourd'hui, elle en couvre 82 %. Pour lui, aller au-delà ne ferait qu'amplifier les inégalités liées au mode de calcul de cette taxe qui est déconnectée du service effectivement rendu.

Madame MALLARD pense qu'il est difficile de donner un avis dans la mesure où on n'a pas de précision sur nos recettes à venir. Il lui semble donc préférable d'attendre ces notifications de bases et de DGF avant de prendre une décision.

Monsieur GAGE répond que depuis plusieurs années, les dépenses de la CCPV augmentent plus vite que ses recettes, ce qui se traduit par une consommation du fonds de roulement. Pour lui, cet effet ciseaux montrera assez vite ses limites.

Madame MORIN pense qu'il est préférable de ne pas augmenter les impôts pendant cette période de crise.

Monsieur NAU répond que la prudence voudrait qu'on nivelle l'augmentation des impôts dont on pressent qu'elle sera nécessaire à court terme, en augmentant dès cette année légèrement nos taux. Pour lui, une augmentation régulière des taux vaut mieux que des à-coups.

Le Président propose de sonder la sensibilité du Conseil Communautaire sur cette question.

La majorité des délégués communautaires ne souhaite pas augmenter les taux en 2011 en l'état actuel de nos connaissances sur les recettes fiscales et la DGF.

Le Conseil Communautaire prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

3 – Compte Administratif 2010 et DOB 2011 du BIL

Madame SICARD rappelle que le BIL est une opération qui avait été faite sous maîtrise d'ouvrage de la CCPV pour le compte de la Ville de Crépy. Cette opération est en cours d'amortissement, toutes les dépenses étant couvertes par le paiement des loyers par Crépy.

Le CA 2010 fait apparaître un excédent de 1 240,47 €.

En 2011, le budget se limitera à l'inscription des dépenses habituelles (remboursement d'emprunt, assurance, taxe foncière).

Le Président quitte la séance.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le CA 2010 du BIL et prend acte que le DOB s'est tenu.

Monsieur DOUET souhaite savoir quelles sont les recettes fiscales perçues par la Ville concernant cet équipement.

Le Président répond qu'il n'a pas cette information en mémoire. Toutefois, le risque locatif étant assumé par la Ville, il pense pouvoir dire que ce bâtiment coûte plus cher à la ville qu'il ne lui rapporte.

4 – Compte Administratif 2010 et DOB 2011 du SPANC

Monsieur HAQUIN explique que le CA 2010 du SPANC fait apparaître un excédent de 8 884,33 €.

Cet excédent montre que la subvention de la Communauté de Communes n'est plus nécessaire pour assurer l'équilibre du budget. Jusqu'alors, on y avait recours pour compenser le décalage entre le paiement effectif du prestataire, et la perception du produit des redevances.

S'agissant de l'année à venir, on devrait constater une augmentation significative de l'activité « contrôle systématique », qui rappelons-le, fera l'objet au cours des 2 années à venir d'un subventionnement à hauteur de 60 % par l'Agence de l'Eau.

Les Communes de Mareuil sur Ourcq et de Bouillancy devraient être les premières concernées par ce type de contrôle.

Le Président quitte la séance.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le CA 2010 du SPANC et prend acte que le DOB s'est tenu.

5 – Modification du tableau des effectifs

Le Président explique que suite à la réussite au concours d'Ingénieur de Julie MAHE, il propose la suppression du poste d'Attaché Territorial sur lequel elle était jusqu'alors, et la création d'un poste d'Ingénieur Territorial.

Par ailleurs, l'organisation du service d'enseignement musical réclame l'augmentation d'un temps non complet de 15 heures à 17 heures sur un poste d'assistant d'enseignement artistique, et la réduction d'un temps non complet de 20 heures à 18 heures sur un autre poste d'assistant d'enseignement artistique.

Enfin, la mutation d'un agent du Service Administratif et Financier a donné lieu au recrutement d'une nouvelle collaboratrice pour la remplacer. Ce recrutement réclame la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe et la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire approuve cette modification du tableau des effectifs à l'unanimité.

6 – Attribution d'un marché de levé topographique

Monsieur BRIATTE indique que dans le cadre des études préparatoires à l'élaboration d'un marché de travaux de construction d'une voie verte, le Maître d'œuvre a sollicité la Communauté de Communes afin que soient réalisés des levés topographiques de l'ancienne voie ferrée.

Un marché a donc été lancé en ce sens et 4 offres ont été reçues.

Monsieur BRIATTE propose de prendre connaissance des caractéristiques de chacune des 4 offres, et d'émettre un avis de classement au regard des critères de sélection publiés.

Après analyse, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché à procédure adaptée de levé topographique avec le Géomètre Christian GOSSART de Crépy en Valois pour un montant total de 29 500,00 € HT, soit 35 282,00 € TTC.

7 – Délibérations du Bureau prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Communautaire

Le Président présente les délibérations prises par le Bureau :

- Délibération n° 2011 / 01 attribuant le marché de nettoyage des vêtements de travail des agents de collecte à la Société ANRH de Tremblay en France pour un montant estimé de 8 996,34 € TTC sur 3 ans (soit un montant annuel estimé à 2 998,98 € TTC pour un lavage hebdomadaire de 12 vestes et pantalons, combinaisons et étiquetage des dotations)
- Délibération n° 2011 / 02 attribuant le marché de fourniture d'un bungalow sanitaire à la Société Yves COUGNAUD de La Roche-sur-Yon pour un montant de 8 521,69 € HT.
- Délibération n° 2011 / 03 autorisant le Président à signer un avenant à la convention relative aux missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail avec le Centre de Gestion de l'Oise. Cet avenant prévoit que la demi-journée est facturée 300,00 €, et l'heure 100,00 € pour des interventions inférieures à 3 heures.
- Délibération n° 2011 / 04 autorisant Madame SICARD, Vice-présidente, à signer une convention avec la Ville de Crépy en Valois concernant la rétribution de la Ville pour les prestations de transport des élèves Crépynois vers le Centre Aquatique du Valois. Chaque course aller/retour réalisée est facturée 55,56 € TTC à la Communauté de Communes.
- Délibération n° 2011 / 05 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du Pays du Sud de l'Oise sur l'organisation des 2èmes assises du transport. Le reliquat à la charge de la CCPV passe de 1 508,27 € à 2 406,82 €.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président lève la séance à 22h40.

Michel ETIENNE,
Secrétaire de séance.

Arnaud FOUBERT,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois